

Procès-verbal – Séance du 7 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le 7 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

Date de convocation :
2 juillet 2015

Nombre de membres:
en exercice : 19
présents : 18
procurations : 1
votants : 19

Etaient présents : M. GICQUELLO, Maire, MM. LEMBELEMBE, 1^{er} adjoint, GUILLEMOT, 3^{ème} adjoint, Mme LE LIEVRE, 4^{ème} adjointe, M. LE BRUN, 5^{ème} adjoint, Mmes BROOK, HAVART, OGER, LHOPITALIER, LE SAUTER-LE BEL, MM. BROGARD, OUTIN, POUESSEL, Mme GRU, M. KERVICHE, Mmes GUERRET, TREGOUET, M. DANY conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme BLANCO-HERCELIN, 2^{ème} adjointe, qui donne pouvoir à M. GICQUELLO

Secrétaire de séance: Mme Danièle GRU a été élue secrétaire de séance

◆ 2015 – 07 – 01 - Logements cité administrative : mandat de location

(Mme Catherine Le Lièvre, intéressée à l'affaire étant sortie de la salle)

Monsieur le Maire expose que, lors de la dernière séance, le conseil municipal a validé les montants des nouveaux loyers des logements de la cité administrative.

Il est proposé que les agences immobilières et l'office notarial de Malestroit reçoivent mandat pour mettre en location les logements concernés.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de confier aux 2 agences immobilières de Malestroit et à l'office notarial de Malestroit un mandat de location pour les logements de la cité administrative selon les conditions locatives prévues lors de la séance du 9 juin 2015.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les mandats de location avec les agences Eurolook immobilier, Bretagne propriétés service et la SCP Laroze, notaire à Malestroit.

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 07 – 01 :

Néant

◆ 2015 – 07 – 02 - Vente d'un terrain de 113 m² aux Gaudinaies

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du 7 avril 2015, le conseil municipal a évoqué la proposition de Monsieur et Madame Touzé de se porter acquéreur d'un passage piétonnier de 113 m² inutilisé aux Gaudinaies.

Le service des Domaines a estimé le prix de cette parcelle cadastrée AX n°90 à un montant de 565 €. La commission d'urbanisme et la commission des finances ont donné un avis favorable à cette demande.

Une réunion s'est tenue sur place en présence des riverains le 19 juin. Les personnes présentes ont donné leur accord pour la cession à M. et Mme Aimé Touzé.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de vendre la parcelle AX n°90 d'une surface de 113 m² au prix de 565 € net vendeur à Monsieur et Madame Aimé Touzé.

Le Maire est autorisé à signer l'acte de vente et l'ensemble des pièces afférentes en l'étude de la SCP LAROZE, notaire à Malestroit.

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 07 – 02 :

Néant

◆ 2015 – 07 – 03 - Vente d'un terrain rue du Bois Solon

(Mme Catherine Le Lièvre, intéressée à l'affaire, étant sortie de la salle)

Monsieur le Maire expose que suite à la viabilisation de terrains rue du Bois Solon, la commune peut vendre en terrain constructible les parcelles BA 232 pour partie, BA 282 pour partie et la parcelle BA 284 pour partie.

Le tout formant un terrain, une fois borné, d'environ 500 m².

Il est proposé de mettre en vente auprès des agences immobilières et de l'office notarial de Malestroit ce terrain au prix de 50 € le m² net vendeur correspondant à l'estimation du service des Domaines.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer à 50 € net vendeur le prix de vente du terrain communal composé des parcelles BA 232 pour partie, BA 282 pour partie et BA 284 pour partie.

Un document d'arpentage sera réalisé pour définir les limites de la propriété en vente.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de vente et l'ensemble des pièces afférentes en l'étude de la SCP LAROZE notaire à Malestroit.

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 07 – 03 :

Néant

◆ 2015 – 07 – 04 - Subventions exceptionnelles

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

- Association "Jehan'vie de dessin" pour le lancement de son activité : 250 €
- Association du club cyclo du Pays de Malestroit pour l'organisation de la Cœur de Bretagne : 150 €

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 07 – 04 :

Evelyne Guerret a demandé si une harmonisation ou une complémentarité était prévue avec les activités similaires du Pass'temps.

Yannis Le Brun a indiqué que cette complémentarité était prévue mais que pour le moment l'association qui en est à ses débuts a besoin de temps pour mettre en place son fonctionnement.

A une question de Bertrand Dany, Bruno Gicquello a indiqué que la commune mettait à disposition de l'association deux bureaux autrefois occupés à l'étage de la salle Jehan.

◆ **2015 – 07 – 05 - Frais de déplacement des conseillers**

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux peuvent se faire indemniser pour les frais de déplacements occasionnés lors de représentation de la commune à des réunions ou des cérémonies diverses à l'extérieur de Malestroit.

Une délibération du 22 septembre 2009 autorise les conseillers municipaux à percevoir une indemnité pour les déplacements hors du territoire de la CCVOL.

Or beaucoup de réunions sont organisées sur les communes du territoire de la CCVOL.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide que les conseillers municipaux qui ne perçoivent pas d'indemnités de fonction pourront être indemnisés également pour leurs frais de déplacements sur le territoire de la CCVOL lorsqu'ils représentent la commune et sont munis d'un ordre de mission signé du Maire ou d'un adjoint délégué.

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 07 – 05 :

Michelle Le Sauter-Le Bel a souligné que cette proposition était justifiée.

◆ **2015 – 07 – 06 - Tarifs mise à disposition animateur sportif**

Monsieur le Maire rappelle que des tarifs de mise à disposition de l'animateur sportif ont été fixés pour 2015 à 16 € de l'heure pour le Syndicat du Groupe scolaire public et à 9 € de l'heure les associations.

Il est proposé de revoir ces tarifs en les faisant suivre l'année scolaire plutôt que l'année civile.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de mise à disposition de l'animateur sportif :

- Mise à disposition auprès du SIGSP : 15 €/h pour 2014/2015 et 16 €/h pour 2015/2016
- Mise à disposition auprès des associations : 9 €/h pour 2014/2015 et 11 €/h pour 2015/2016

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 07 – 06 :

Monsieur le Maire a précisé que Jessica Powley n'avait pas souhaité poursuivre son contrat et serait remplacée à compter du 1^{er} septembre par Maxime Michel.

Yannis Le Brun a indiqué que contrairement à l'année dernière, les associations ont fait connaître leurs besoins ce qui a permis d'assurer un recrutement correspondant aux attentes.

Mme Trégouët a demandé qui était le tuteur de Maxime Michel.

Monsieur le Maire a précisé que l'animateur bénéficierait de formations dans le cadre de son contrat et serait suivi par l'adjointe aux sports, Carole Blanco-Hercelin.

Mme Trégouët a ajouté que l'animateur assurerait également le suivi du conseil municipal des jeunes.

◆ **2015 – 07 – 07 - Crématorium de La Chapelle-Caro** : désignation d'un délégué au conseil d'administration de la Société d'économie mixte

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté lors de sa dernière séance sa participation à la société d'économie mixte créée pour la réalisation d'un crématorium à la Chapelle-Caro.

Conformément aux statuts de la SEM, le conseil municipal doit désigner un représentant de la commune auprès du conseil d'administration.

Après délibération et à la majorité (3 abstentions de Mmes Guerret, Trégouët et de M. Dany) le conseil municipal décide de désigner Monsieur Bruno Gicquello, Maire, en qualité de délégué de la commune de Malestroit au conseil d'administration de la Société d'économie mixte du crématorium de La Chapelle-Caro.

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 07 – 07 :

Néant

◆ **2015 – 07 – 08 - Convention annuelle d'assistance juridique**

Monsieur le Maire expose que les problèmes d'ordre juridique sont de plus en plus nombreux et nécessitent une expertise de plus en plus fine pour éviter les contentieux.

Il est proposé au conseil municipal de passer une convention d'assistance juridique avec la société d'avocats LAHALLE-DERVILLERS et associés de Rennes, spécialisée en droit public, pour un coût annuel de 3.000 € HT.

La société Lahalle-Dervillers et associés est référencée auprès notre assureur MMA et pourra donc intervenir en cas de contentieux au tarif de l'assurance, sans supplément d'honoraires.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de passer une convention d'assistance juridique avec la société d'avocats LAHALLE-DERVILLERS et associés de Rennes pour un coût annuel de 3.000 € HT.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir entre la commune et la société d'avocats LAHALLE-DERVILLERS et associés.

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 07 – 08 :

A la demande de Monsieur Dany, Monsieur Olivier, Directeur Général des Services, a expliqué pourquoi il était nécessaire maintenant de passer une convention d'assistance juridique pour sécuriser les décisions de la commune pour prévenir et limiter le nombre de contentieux.

Monsieur Olivier a précisé que seuls le Maire et le DGS seront en contact avec les juristes du cabinet d'avocats.

◆ **2015 – 07 – 09 - Bretagne à 5 départements** : autorisation d'une votation citoyenne

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, comme de nombreuses communes, les conseils généraux de Bretagne et le conseil régional de Bretagne, s'est déjà prononcé lors du précédent mandat, le 22 septembre 2009, pour la réunification de la Bretagne en intégrant le département de Loire Atlantique.

L'association DIBAB-DECIDEZ LA BRETAGNE, propose d'organiser une votation citoyenne dans les communes de Bretagne permettant aux habitants de se prononcer sur cette question.

Lors des 6 réunions de quartiers qui ont eu lieu au cours du mois de juin 2015, il a été demandé l'avis des personnes présentes sur l'éventualité d'une votation citoyenne portant sur une Bretagne à 5 départements ainsi que sur une assemblée de Bretagne.

A chacune de ces 6 réunions, la proposition d'organiser cette votation a recueilli l'assentiment d'une majorité du public présent.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de donner un avis favorable à l'organisation par l'association DIBAB d'une votation citoyenne ayant pour but de permettre aux habitants de se prononcer sur la réunification de la Bretagne à 5 départements en intégrant la Loire Atlantique et sur la constitution d'une assemblée de Bretagne.

La commune mettra gracieusement à la disposition de cette association la liste électorale et la salle du cinéma afin de permettre une réunion d'information publique et ensuite une salle communale ainsi que le matériel électoral nécessaire à l'organisation de cette votation.

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 07 – 09 :

Néant

◆ **Informations diverses**

- Réunions du conseil municipal

Monsieur le Maire signale que c'était la dernière réunion de conseil municipal dans cette salle de la mairie.

Les réunions du conseil se tiendront dorénavant dans la nouvelle salle face à la Mairie.

Les tables du conseil vont partir chez Monsieur Chapron, artisan ébéniste à Saint Marcel, pour une restauration et une adaptation permettant le démontage lors des mariages.

Cette solution va permettre d'optimiser l'espace de la mairie dans le cadre de la mise aux normes d'accessibilité sans avoir besoin de réaliser une extension.

L'agenda d'accessibilité programmée sera proposé comme prévu lors de la réunion du conseil municipal de septembre après avoir été présenté en commission fin août.

◆ **Ouverture à toutes propositions**

- Concours "lumières du canal"

Yannis Le Brun a présenté l'organisation de l'opération "Lumières du canal" en collaboration avec le photo club de Malestroît, l'association Couleurs de Bretagne et l'association "Jehan'vie de dessin"

Il s'agira d'un concours de photos et de peintures qui se déroulera du 14 juillet au 15 août.

Une opération spécifique se tiendra le 5 août à 19 heures simultanément avec l'inauguration de l'éclairage du halage.

Les inscriptions pourront se faire au syndicat d'initiatives et sur le site internet de la ville.

Il précise à la demande de Mme Trégouët qu'il y aura des catégories notamment pour les enfants de 6 à 16 ans.

Michelle Le Sauter-Lebel ajoute que le 5 août les volontaires de "Concordia" arriveront pour la fabrication des chalets.

- Pagodes sur la digue

Monsieur le Maire informe le conseil que les 4 pagodes vont être livrées le 8 juillet et pourront être installées sur la digue pour les festivités du 14 juillet si le comité des fêtes en a besoin.

Il précise que le site de la digue sera éclairé pour assurer plus de sécurité.

- Opération estivale "artistes et artisans d'arts 2015"

Marc Kerviche signale que l'opération estivale "artistes et artisans d'art 2015 sera lancée officiellement samedi 11 juillet.

- Stationnement devant la pharmacie

Odile Oger soulève le problème d'accès à la pharmacie pour les handicapés.

Bruno Gicquello précise qu'une possibilité de stationnement de 15 minutes a été mise en place.

- Entrées de ville

Michelle Le Sauter-Le Bel suggère que les auges de granit disponibles et fleuries près des serres pourraient être installées aux entrées de ville.

- Réseau Wifi

Christian Guillemot informe le conseil que l'accès gratuit à internet par wifi est possible maintenant sur le secteur de la Place du Bouffay, de la place du Docteur Queinnec, du quai Plisson, du camping et de la digue.

- Fréquentation fluviale

Alain Brogard signale que la fréquentation des bateaux est de 20 % supérieure à l'année 2014.

- Bois pour sculptures

Vincent Pouessel informe le conseil que Monsieur Hervy a fait don de plusieurs morceaux de châtaigner qui pourront être sculptés et installés dans plusieurs sites de Malestroit.

- Tourisme

Jean Brook signale que la fréquentation au syndicat d'initiatives a été d'environ 200 touristes depuis début juin et que la première visite guidée en anglais pour les anglophones a été faite pour 15 personnes.

- Visite en Angleterre à Eyam

Jean Brook rend compte de la visite d'une délégation du comité de jumelages à Eyam en Angleterre. Christian Guillemot a rappelé l'histoire de cette petite ville d'environ 1000 habitants et a fait part de l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.

- Jumelage

Jean Brook a indiqué qu'une délégation écossaise de Jedburgh est attendue à Malestroit le 14 septembre pour 4 jours.

- Un dimanche au canal

Jean Brook a informé le conseil que la ville de Malestroit participera cette année le dimanche 9 août à l'opération "un dimanche au canal" de l'association des Canaux de Bretagne.

- Pont du Rock 2015

Monsieur le Maire a fait une rapide présentation des mesures de sécurité qui ont été prises pour assurer la sécurité en centre-ville pendant la journée par la réserve communale de sécurité civile et la nuit par une société privée spécialisée.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire a remercié la presse et le public de leur présence et leur a souhaité une bonne fin de soirée.